

Concours national d'agrégation en science politique

Compte rendu de la séance d'information des candidats du vendredi 27 janvier 2023

Ouverture de la séance à 14h35 à l'Institut d'études politiques de Paris.

30 candidates et candidats environ sont présents, face au jury au complet.

I/ Informations générales

La présidente, Mme Hélène MICHEL, présente, en les remerciant, M. Michaël GOUDOUX de l'IEP de Paris, responsable de la bibliothèque de recherche ainsi que les personnes en charge de l'organisation administrative du concours au ministère, Mmes Chantal ROUSSEAU, Murielle JEAN-LOUIS et Kathleen LOUIS.

Mme MICHEL présente ensuite le déroulement de la réunion et précise que ce concours est nouveau concernant trois aspects :

- Les candidatures et le dépôt des dossiers dématérialisés ;
- Trois épreuves au lieu de quatre avec une épreuve sur travaux, une première leçon en loge sur la première spécialité et une deuxième leçon en loge consistant en l'étude et la présentation d'un dossier portant sur la deuxième spécialité des candidats.
- Modification des spécialités qui sont : théorie politique, sociologie politique, relations internationales, politiques publiques et politique comparée.

Mme MICHEL indique que 44 candidates et candidats sont inscrits à ce jour et que le nombre de postes offert au concours sera précisé par arrêté avant le début de la première épreuve. Toutefois, ce nombre est susceptible d'évoluer tout au long du concours.

Mme MICHEL poursuit en se présentant et invite les six autres membres du jury à faire de même.

Mme Hélène MICHEL, professeure de science politique à l'Université de Strasbourg, spécialisée en sociologie politique, questions européennes et politiques publiques ;

Mme Johanna SIMEANT-GERMANOS, professeure de science politique à l'Ecole Normale Supérieure, Paris, spécialisée en sociologie politique et politique comparée, relations internationales ;

M. Jean-Michel EYMERI DOUZANS, professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse spécialisé en sociologie politique comparée des institutions politico-administratives et des processus de gouvernement ;

M. Gilles POLLET, professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon spécialisé en analyse des politiques publiques et sociohistoire de l'action publique ;

M. Nicolas BUE, professeur de science politique à l'Université d'Artois spécialisé en sociologie politique ;

M. Frédéric BRAHAMI, directeur d'études en philosophie à l'EHESS, Paris spécialisé en philosophie politique et sociale et en ce moment sur la fin 19^e et le début 20^e en France et en Angleterre ;

Mme Sandrine LEFRANC, directrice de recherches au CNRS, Centre d'études européennes et de politique comparée, Sciences Po Paris spécialisée en sociologie des relations internationales.

A l'issue de cette présentation, Mme MICHEL indique que ce concours s'inscrit dans la continuité du précédent. Elle invite les candidats à lire le rapport établi par Mme GAÏTI, présidente du précédent concours, mis en ligne sur le site du ministère. La présidente met l'accent sur la première épreuve et les travaux de recherches. A cet effet, une note analytique doit être déposée par chaque candidate et candidat sur l'espace dédié au plus tard le 3 février 2023 à 15 heures. Cette note présente le parcours de recherches de la candidate ou du candidat, elle doit mettre en avant les questionnements qui l'ont animé, et les enquêtes et investigations entrepris. On attend que les candidats fassent preuve de réflexivité, qu'ils puissent positionner leurs travaux dans le champ national et international de leurs spécialités.

Le secrétariat du concours encourage les candidats à créer leur compte au plus vite sur l'espace sécurisé et à ne pas attendre le dernier jour.

II/ Les épreuves du concours

- Epreuve sur travaux

La première épreuve a le même objectif que la note analytique à savoir présenter tout le parcours de recherches et pas seulement les cinq travaux déposés. Deux rapporteurs ont été désignés parmi les membres du jury pour chaque candidat mais tous les membres du jury liront la note analytique. La présidente du jury rappelle que l'épreuve dure 45 mn. Elle comprend une présentation de 15 mn suivie d'une discussion avec le jury de 30 minutes.

Les candidats qui le souhaitent peuvent préparer un diaporama (type power point) pour leur présentation, mais ce n'est pas obligatoire.

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettront leurs notes au jury. Ces notes peuvent être manuscrites ou dactylographiées. Elles permettent au jury, au moment des délibérations, le cas échéant, de se remettre en mémoire tel ou tel élément.

- Epreuves en loge

Il s'agit des épreuves sur les spécialités choisies par les candidates et les candidats lors de leur inscription. Les leçons attendues sont du niveau Master : elles doivent avoir une ligne de démonstration. De même, pour la deuxième leçon en loge, les candidates et candidats doivent construire un point de vue à partir du dossier et le défendre.

Comme pour la première épreuve, les candidates et candidats qui le souhaitent peuvent préparer un power point pour leur présentation mais ce n'est pas obligatoire.

Chaque épreuve en loge dure 30 minutes, suivies de 15 minutes de questions après une préparation en loge de 8 heures.

La présidente donne, ensuite, la parole à M. Michaël GOUDOUX de l'IEP de Paris où se dérouleront les épreuves. M. GOUDOUX fait une présentation du site du ministère

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-nationaux-d-agregation-46530>

M. GOUDOUX précise qu'en bas de la page, se trouvent les rapports, les sujets des précédents concours et la bibliographie.

Sur le site, la bibliographie n'a pas été actualisée mais elle peut être consultée car il y a peu de changement par rapport au concours précédent. Elle sera actualisée avant le début des épreuves

Une carte sera créée pour les candidats et membres du jury, à l'exception de celles et ceux qui possèdent déjà une carte avec un abonnement en cours de validité. Elle permettra d'accéder aux bâtiments et à la bibliothèque de Sciences Po. Cette carte inclura également un accès distant aux ressources numériques.

M. GOUDOUX indique que la loge du concours n'est pas dans la bibliothèque de recherches mais dans deux autres salles (K021 et K025) qui comptent des postes informatiques avec accès au réseau WI FI et aux ressources numériques à distance.

La bibliographie est composée de 9200 titres imprimés de la bibliothèque de recherche, de 44000 ebooks, de 86000 revues en ligne et de ressources numériques.

M. GOUDOUX propose aux candidats une formation collective avant la première épreuve en loge, ainsi que la possibilité de réaliser des leçons blanches à distance ou sur place pendant la première épreuve. Ils proposent aux candidats qui le souhaitent de leur faire une visite de la loge après la réunion.

III/ Tirage au sort

Le candidat le plus jeune présent à la séance d'ouverture, M. Aghiad GHANEM, est invité à tirer au sort une lettre de l'alphabet afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux épreuves. M. GHANEM tire la lettre F. En conséquence, Mme Clémentine FAUCONNIER sera la première candidate à débiter les épreuves du concours.

IV/ Questions-réponses

Question 1

Quelle est la date des épreuves, un calendrier sera-t-il mis en ligne ?

Réponse (R) : La première épreuve débute le 21 mars 2023 jusqu'à début avril. La deuxième épreuve devrait commencer le 10 mai pour se terminer fin mai et la troisième épreuve devrait commencer le 15 juin 2023. Le calendrier, avec horaires de convocation et de passages des candidates et des candidats, sera publié sur le site du ministère.

Question 2

Les 5 travaux transmis doivent-ils être traduits ?

R : L'arrêté du 13 février 1986 relatif à l'organisation du concours précise qu'il n'est autorisé qu'une seule production rédigée en langue anglaise, sans traduction obligatoire, accompagnée d'un résumé en français. Les autres travaux en langue étrangère doivent être traduits entièrement

Question 3

Peut-on joindre des ouvrages en cours de publication et en cours de validation ?

R : Non. Les candidates et candidats présentent des projets réalisés, des textes publiés ou éventuellement acceptés pour publication, et dans ce cas il faut joindre la preuve de l'acceptation. Il est possible de faire référence à des projets en cours dans la présentation orale et de les faire figurer dans la note et le CV.

Question 4

Peut-on inclure des rapports d'entreprise à diffusion restreinte avec accords des parties concernée ?

R : Ce n'est pas dans l'esprit des publications attendues. Des rapports de recherche finalisés et diffusés, par exemple sur HAL-SHS, peuvent faire partie des 5 publications. En revanche, pas les *working papers* et rapports d'étape d'un projet de recherche. Mais il est possible de les citer dans la note analytique des travaux et oralement.

Question 5

Peut-on mettre des articles collectifs parmi les 5 publications ?

R : Oui surtout s'ils sont importants dans votre parcours

Question 6

La note est-elle une présentation de soi scientifique ?

R : C'est une présentation du parcours de recherche et des réalisations scientifiques.

Question 7

En ce qui concerne la présentation orale à partir du dossier déposé sur la plateforme, le candidat doit-il présenter exclusivement ses travaux de recherche ou peut-il élargir à son parcours ?

R : La présentation doit être plus large et ne pas se contenter de présenter les 5 publications.

Question 8

Quels sont les documents autorisés lors de cette présentation ?

R : Les trois leçons peuvent être présentées à l'appui d'un diaporama (power point), surtout s'il apporte des éléments supplémentaires à l'exposé oral, mais ce n'est pas indispensable.

Question 9

Dans la loge peut-on prendre des notes ?

R : Il est possible de sauvegarder ses notes sur une clé USB. Cette clé peut ensuite être utilisée dans la salle du jury où un poste fixe est également installé. Une impression de ses notes peut être faite mais ces dernières peuvent également être manuscrites. A l'issue des leçons, les notes doivent être remises au jury.

Question 10

Quel est le système d'exploitation, Windows ou Mac ?

R : Windows.

Question 11

Quel système de référencement adopter pour la note analytique ? la bibliographie est-elle comprise dans les 20 pages ?

R : La note doit faire une vingtaine de pages environ. L'intérêt de la bibliographie n'est pas de mettre en avant toutes ses connaissances d'un champ disciplinaire. On peut avoir besoin de citer certaines publications pour se positionner par rapport à des auteurs et l'état des savoirs, mais il convient de rester raisonnable sur les citations. Vous choisissez ceux que vous voulez citer. L'important est plutôt que les travaux réalisés par la candidate ou le candidat soient cités dans la note. Cela fait partie de l'exercice que d'opérer ces choix de références.

Question 12

Doit-on faire référence aux enseignements dans la note ?

R : La note porte exclusivement sur les travaux de recherches. Néanmoins, si des travaux ont donné lieu à un investissement particulier sur des thématiques d'enseignement, vous pouvez les citer dans la note, car cela fait partie de la présentation de l'expérience scientifique. En revanche, la note n'est pas une présentation des activités d'enseignement. Elle n'est pas un dossier du type de ceux requis par le CNU.

Question 13

Quel type de CV est attendu ?

R : Un CV détaillé qui doit permettre au jury d'apprécier les conditions dans lesquelles a été réalisé le parcours de recherches de la candidate ou du candidat. Il peut comporter des responsabilités importantes mais il ne s'agit pas d'une liste de toutes les responsabilités occupées.

Question 14

Peut-on se projeter dans la note sur travaux en y incluant des projets ou perspectives de recherche ?

R : Les perspectives de recherches à venir ne doivent pas être le cœur de la note, elles pourront être évoquées à la fin de la note.

Question 15

Pourriez-vous préciser la nouveauté de la spécialité « politique comparée » ?

R : On retiendra moins une définition épistémologique stricte de la politique comparée, que ce qui correspond au domaine couvert par les cours de politique comparée dans les établissements universitaires. Il ne s'agira donc pas de sujets engageant une comparaison terme à terme entre plusieurs systèmes politiques. L'enjeu sera plutôt d'analyser à quelles conditions des concepts peuvent, en voyageant vers ou en provenance de terrains éloignés, s'avérer (ou non) heuristiques à la compréhension du politique dans ces contextes variés.

Question 16

Quels sont les coefficients des épreuves ?

R : Il n'y a pas de coefficient pour les épreuves successives. L'épreuve sur travaux est essentielle pour le jury mais les suivantes sont aussi importantes

Question 17

Les 2^e et 3^e épreuves ont-elles le même attendu ?

R : Les 2 épreuves ont la même finalité : ce sont des leçons. Mais la 2^e épreuve correspond à un cours alors que la 3^e correspond à un séminaire de recherche, de niveau Master et plus, à partir des textes et documents du dossier. Le jury attend, pour cette dernière leçon, de voir un chercheur en action.

Question 18

Doit-on maîtriser toutes les théories des spécialités ?

R : La leçon n'est pas un tableau descriptif de l'ensemble des théories concurrentes sur le sujet posé. Il s'agit de défendre un point de vue argumenté, en mobilisant et discutant les théories, modèles, concepts et notions d'une spécialité.

Question 19

Peut-on dépasser les 15 minutes de présentation ?

R : Le temps imparti aux exposés est précis et strict. Il en est de même pour le temps de discussion avec le jury. Un chronomètre est présent dans la salle.

Question 20

Peut-on sortir de la salle de préparation ?

R : Oui, sous surveillance.

Le jury invite les candidates et les candidats à prévoir de quoi s'alimenter et s'hydrater pendant les 8h de préparation en loge.

Le ministère précise que les candidates et les candidats ne sont désormais plus autorisés à s'adresser directement aux membres du jury. Les candidates et les candidats échangeront avec le ministère pour toute question relative au concours ou pour toute information qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury.

Les questions doivent être posées via l'adresse fonctionnelle : sciencepolitique@education.gouv.fr

Après avoir remercié toutes les personnes présentes, la présidente met fin à la réunion à 15h35.

Les candidates et candidats sont invités par M. Goudoux à visiter la bibliothèque et les locaux dédiés au concours.